

## **CHANGEMENTS DE SUBSTANCE PAR RAPPORT AU MANUEL DE 2006**

### **Positions officielles publiées par l'International Public Sector Accounting Standards Board**

Ce manuel contient des références au Comité du secteur public (le Comité, ou le PSC) de l'IFAC. Depuis le 10 novembre 2004, l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) de l'IFAC remplace le PSC.

Le présent Manuel contient des références à l'International Auditing Practices Committee (IAPC) de l'IFAC. Depuis le 1er avril 2002, le Conseil des normes d'audit et d'assurance internationales, (IAASB) de l'IFAC remplace l'IAPC.

Ce Manuel fait également référence à l'International Accounting Standards Committee (IASC). À compter du 1er avril 2002, les Normes internationales d'information financière (précédemment connues sous le nom de Normes comptables internationales) sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

NB: À la date d'impression, le Département des publications de l'IASB est situé 30 Cannon Street, London EC4M 6XH, Royaume-Uni.

Courriel: [publications@iasb.org](mailto:publications@iasb.org)

Internet: <http://www.iasb.org>

### **Positions officielles publiées par l'International Public Sector Accounting Standards Board**

Au cours de 2006 l'International Public Sector Accounting Standards Board a finalisé et publié les Normes suivantes:

- IPSAS 22 Présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques;
- IPSAS 23 Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts); et
- IPSAS 24 Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers.

Ces Normes entrent en vigueur à la date indiquée dans la Norme.

### **Amendements**

Les documents suivants ont été amendés à la suite des conclusions du Projet d'amélioration de l'IPSASB:

- Préface aux Normes Comptables Internationales du Secteur Public;
- IPSAS 1 Présentation des Etats Financiers;

- IPSAS 3 Méthodes Comptables, Changements D'estimations Comptables et Erreurs;
- IPSAS 4 Effets des Variations des Cours des Monnaies Etrangères;
- IPSAS 6 États Financiers Consolidés et Individuels;
- IPSAS 7 Participations dans des Entreprises Associées;
- IPSAS 8 Participations dans des Coentreprises;
- IPSAS 12 Stocks;
- IPSAS 13 Contrats de Location;
- IPSAS 14 Événements Postérieurs à la Date de Reporting;
- IPSAS 16 Immeubles de Placement;
- IPSAS 17 Immobilisations Corporelles.

En outre, les IPSAS suivantes ont été amendées par la publication des IPSAS 22 à 24 et des IPSAS révisées:

- IPSAS 2 Tableaux des Flux de Trésorerie;
- IPSAS 5 Coûts D'emprunt;
- IPSAS 10 Information Financière dans les Economies Hyperinflationnistes;
- IPSAS 11 Contrats de Construction;
- IPSAS 15 Instruments Financiers: Information à Fournir et Présentation;
- IPSAS 18 Information Sectorielle;
- IPSAS 19 Provisions, Passifs Eventuels et Actifs Eventuels;
- IPSAS 20 Information Relative aux Parties Liées; et
- IPSAS 21 Dépréciation d'Actifs Non Générateurs de Trésorerie.
- Glossaire des Définitions.

Ces amendements entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'édition 2006 de ce manuel contient les versions modifiées de ces normes et restera disponible sur [www.ifac.org](http://www.ifac.org) jusqu'à la fin 2008.

## **Positions officielles publiées par l'International Ethics Standards Board for Accountants**

### **Suppléments**

Au cours de 2006 International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) a publié une révision de la définition de « entreprise en réseau ». Cette définition

révisée est en vigueur pour les notifications des assurances datées du ou postérieures au 31 décembre 2008.

**Exposés sondages récents**

L'IESBA a publié un exposé sondage sur la révision proposée de la Section 290 Indépendance – Audit et examen des engagements et a proposé la nouvelle section 291 Indépendance – Autres engagements relatifs aux assurances.

Pour plus d'informations sur les développements récents et pour obtenir les positions officielles publiées après le 31 décembre 2006 ou les exposés sondages en cours, veuillez visiter la page de l'IESBA sur le site Web de l'IFAC <http://www.ifac.org>.